

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU 10 mai 2019

Présents :

Pour la direction : Marilyne Camacho responsable des ressources humaines, Karine Bellifa déléguée au numérique, Laurence Grandrémy directrice déléguée du centre d'exploitation Sud. Jérôme Dallet responsable IMG/HSE Provence-Alpes.

Pour les syndicats : Sandrine Bort, Valérie Smadja, Eliane Dos-Santos, Philippe Perrot, Rémy Dupont et Marc Civallero.

Intervention d'Isabelle Staes, directrice régionale :

La directrice régionale est intervenue quelques minutes depuis Paris où une réunion de dernière minute ne lui a pas permis d'être présente.

Elle a souhaité nous donner des informations sur le projet qui sera mis en place dès le mois de septembre.

Tout d'abord elle a précisé que l'idée principale c'est de « *penser global de 7h à 21h30 sur le linéaire mais aussi sur le numérique* »

Pour le JT de la mi-journée, l'édition débutera à 11h50 avec des reportages, des duplex, les Bureaux d'Informations de Proximité seront plus sollicités.

Pour le JT du soir, l'édition débutera à 18h50, les locales ouvriront la tranche avec de « l'hyper proximité ». L'idée de développer une thématique par jour est aussi à la réflexion. La tranche du journal régional sera dédiée au décryptage. Mais pour l'heure rien n'est complètement défini « *j'ai envie qu'on expose mieux mais autrement...une autre écriture...on va réfléchir ensemble* » a expliqué la directrice. L'ensemble de la rédaction pourra participer à cette réflexion.

Point 1 : Internet ...toujours et encore

Au cours de cette réunion nous avons encore une fois soulevé de nombreux dysfonctionnements sur certaines méthodes de travail sur le net.

A : Pour la féria d'Arles la direction a décidé de « réaliser » une émission dans une église, diffusée sur Facebook. Au programme, la captation d'un concert avec 3 Iphones, une caméra, un aviwest ...résultat ... « le rendu était un peu dégradé.. » nous a avoué la déléguée au numérique...quelle surprise !!!

De plus dans cette opération, France 3 était simplement « partenaire » de la Féria d'Arles. Pourtant, les élus s'étonnent de trouver sur le fil Instagram de France 3 Provence-Alpes, un post tout à fait publicitaire, vantant dans les détails les qualités d'un hôtel de la région d'Arles.

Selon la déléguée au numérique, il s'agit en fait d'un « repost » (d'un renvoi), par France 3 d'une "belle photo" postée par un tiers (l'hôtel en question).

Tout en reconnaissant que c'est « maladroit », elle estime encore que les téléspectateurs / lecteurs de nos publications (sans doute plus averti que les représentants du personnel) disposent de toutes les capacités de discernement pour s'apercevoir de la « manœuvre » et donc que France 3, bien sûr; ne fait pas de publicité déguisée ou clandestine sur les réseaux sociaux.

A l'heure où les médias, et les journalistes en particulier, sont mis en cause sur leur impartialité, les élus s'étonnent d'abord que cette « maladresse » ait pu passer entre les mailles du filet puisque toutes les publications, on nous l'a dit et répété, sont toujours validées par un responsable éditorial.

Pour nous, quoi qu'il en soit, le post apparaissait bien comme émanant de France 3 Provence-Alpes et nous nous inquiétions de ce mélange des genres dans les publications, entre reportages, publi-reportages, et autres communiqués qui sont traités aussi bien sur le site internet que sur Twitter ou sur Instagram. On sait de moins en moins identifier de quoi il s'agit : d'un article de journaliste ? D'une info pratique ? D'autre chose ? Tous ces contenus sont allègrement mélangés, sans discernement ni sans qu'apparaisse une quelconque distinction entre ces différents éléments. Une dérive dangereuse pour le service public qui, à nos yeux, se doit de rester totalement indépendant, et exemplaire. Dommage que la direction ne montre pas l'exemple.

B : C'est dans ce contexte que la direction nous a expliqué que désormais, tous les salariés de l'antenne Provence-Alpes sont susceptibles d'écrire un jour ou l'autre pour le site internet ...après bien sur avoir effectués une formation ...d'une journée...super.

Une direction qui a rajouté, « *tout le monde va pouvoir écrire...mais attention uniquement si ce n'est pas de l'actu* ». Eh oui l'actu c'est pour les journalistes et en plus ça tombe bien ...c'est leur métier. Nous avons donc demandé à la direction de clarifier la situation et d'écrire noir sur blanc qui fait quoi.

C : Dernièrement un jeune salarié en alternance a été envoyé à l'opéra de Marseille pour effectuer « la captation » d'un spectacle ...avec un Iphone. Résultat...les musiciens de l'orchestre ont refusé de collaborer. « *C'est parce qu'ils n'ont pas compris ce que nous voulions faire* » nous a susurré la déléguée au numérique...ah bon, et vous, vous pensez que les musiciens n'ont pas compris ? Nous, nous avons la faiblesse de croire qu'ils n'ont pas souhaité que France télévisions soient aussi irrespectueux de leur travail. Et que dire du respect que la direction a eu à l'égard d'un jeune en alternance lorsqu'elle l'a mis dans cette situation... A vous de juger.

D : Nous avons également appris... par hasard... qu'il était désormais possible pour les journalistes qui collaborent sur le net de travailler des articles sur « un format long ». (Des articles de fond de plusieurs pages avec photos). Si vous êtes intéressés allez voir le chef info web. Les moyens : un jour de préparation, un jour d'enquête sur le terrain et un jour d'écriture.

Voilà...voilà... en conclusion de ce long chapitre, nous conseillons à la direction, la lecture de « la civilisation du poisson rouge », un livre de Bruno Patino ...Bruno Patino c'est le journaliste qui a lancé le numérique sur France télévisions après l'avoir fait chez le quotidien le Monde. Voilà comment débute son livre : « *Pour ceux qui ont cru à l'utopie numérique, dont je fais partie, le temps des regrets est arrivé* »...à méditer

Point 2 : Droit de grève :

En cas de grève, l'employeur nous rappelle qu'il est dans ses prérogatives d'organiser le travail en fonction des personnels non-grévistes. Selon la direction, il n'y a donc aucun obstacle à faire effectuer une tâche dévolue à un vidéo de Marseille par un vidéo d'Antibes, comme cela s'est passé le 11 avril. Ce jour-là, des éléments de la continuité de l'antenne ont été transférés à Antibes puis diffusés depuis la Brague, ainsi que le Soir 3 (pourtant fabriqué à Marseille).

La direction a aussi précisé que sa seule contrainte était de ne pas remplacer un salarié gréviste par un CDD ou un intérimaire.

Point 3 : ça coince au mixage

Une réunion a eu lieu avec les OPS le 25 avril dernier à ce sujet. Il a été décidé de regrouper tous les produits de l'antenne (météo, bandes annonces, Ensemble c'est mieux...) pour les mixer depuis le Publison. Par ailleurs dans cette salle, vont être apportées des améliorations techniques.

Point 4 : ETP...Equivalent Temps Plein

Triplement du temps d'antenne en régions = triplement des moyens des régions ?? Pas du tout ! Cette équation, pourtant simple, la direction n'arrive pas à la faire et nous confirme, encore, des économies de 2,5 ETP pour 2019 sur l'antenne Provence-Alpes.

Première victime : les moyens alloués à la grille des programmes régionaux (et leurs personnels). Il faudra bien en fabriquer PLUS, mais avec MOINS de moyens. Le plan de charge affecté à la fabrication a donc bien été revu à la baisse, en suivant les consignes et les décisions du Siège.

Il faut donc s'attendre à ce que des postes « gelés » restent bien au fond du congélateur. D'autres postes supprimés suite à des mutations, départs en retraite, etc. ne seront pas systématiquement remplacés.

D'autres économies seront réalisées par la mise en œuvre de toutes les polyvalences possibles et imaginables. Autrement dit par la mise en œuvre des UCC et des nouveaux métiers ». L'imagination de la direction est sans limite, on lui fait confiance !

Les vidéos, les assistantes, les monteurs, les scriptes ont du souci à se faire pour leur charge de travail car ces métiers seront les premiers visés.

Ce à quoi les élus répondent qu'il est quand même étonnant de nous demander de faire des économies sur la base de projets et/ou d'accords qui n'ont pas encore été finalisés et/ou signés ? Comme l'accord sur les JRI / monteurs, pour ne citer que cet exemple.

Bonne nouvelle : la rédaction échappe à cette baisse de potentiel. C'est à dire qu'il y aura toujours autant d'équipes pour fabriquer les JT... Mais comme les JT vont s'allonger dès la rentrée (voir le préambule d'Isabelle Staes en début de réunion), cherchez l'erreur.

Point 5 : mise en œuvre des UCC, les Unités de Compétences Complémentaires

Les élus se sont émus de la mise en place « exotique » des UCC et du non-respect des accords qui semblent se généraliser.

De fait, une explication est nécessaire autour de ce qui peut parfois « dresser » les employés les uns contre les autres au nom d'une méthode de management, vieille comme le monde, casser les collectifs de travail pour « diviser pour mieux régner ».

Les accords signés insistent (par exemple) sur :

- L'attachement des signataires aux cœurs de métiers,
- Le fait de planifier en priorité les employés en CDI ne nécessitant pas d'une UCC pour effectuer une mission,

- Des particularités comme l’UCC de « mise en image » (à laquelle la Direction ne sait donner de définition) qui s’applique uniquement « hors présence d’un réalisateur » ; ce qui signifie que l’on pourrait convoquer un employé concerné par l’UCC pour suivre une charte écrite par un réalisateur.

Pour faciliter l’explication, il a été pris un exemple bien concret :

- Une prestation exceptionnelle en extérieur prévoit la sortie du VPTL, pour l’enregistrement de cinq épisodes de « Ensemble c’est mieux » dans 3 villes différentes, avec cinq personnes en plateaux, trois cadreurs, six caméras et l’enregistrement d’un groupe musical pour chaque émission...et tout ça, sans réalisateur

Pourtant, la présence d’un réalisateur est souhaitée par la chargée de production ainsi que par la production de l’émission.

Il se trouve que le réalisateur permanent n’est pas planifié sur d’autres prestations, ni aux jours du repérage, ni à ceux du tournage.

De plus, le fait de réquisitionner un technicien vidéo pour être dans le VPTL à la place du réalisateur, nécessite son remplacement en régie bien que la Direction affirme le contraire.

Malgré tout cela, la Direction répond laconiquement : « *il a été décidé que cette émission se ferait sans réalisateur* ».

D’autre part, pointant des prérogatives confiées de façon abusive à des employés sous couvert des UCC (exemple : écriture d’une charte technique et artistique), les RP dénoncent le siphonage et la volonté de faire disparaître des métiers.

La Direction dément formellement qu’un employé usant d’UCC fasse le travail en lieu et place de celui qui devrait le faire... jusqu’à ce que les RP en exposent les preuves.

Sur ce point-là, la Direction ne répond plus.

CQFD.

Au moyen de quelques exemples, les articles 4 et 5 de l’accord signé sont apparus comme non respectés.

Le but n’étant pas de remettre en question la compétence à la pratique d’une UCC chez qui que ce soit, mais bel et bien de prouver les incohérences, le non-respect des accords signés et la mauvaise foi de la direction.

Point 6 : Interrogations au service de l’antenne

Le poste de chargée de production actuellement vacant va bientôt être mis en consultation. Le poste de l’administrateur d’antenne sera également pourvu lorsque l’administrateur actuel partira à la retraite.

A propos de ces deux postes la direction a expliqué que l’adjointe de production actuelle n’avait pas vocation à être promue sur l’un des deux.

Et en ce qui concerne la présence de l'adjointe de production, seule représentante de Provence-Alpes Côte-d'Azur, à un séminaire qui réunissait tous les administrateurs d'antenne de FTV à Paris : la direction a justifié ce choix en expliquant « *qu'elle était la mieux placée pour récupérer les informations et les retransmettre à l'administrateur d'antenne en son absence* »

Point 7 : Manque de Scriptes :

La Direction rencontre des difficultés à trouver un profil qui conviendrait à ce poste.

Toutefois, et encore pour quelques temps, le poste va rester vacant afin d'accueillir l'assistante de la locale de Marseille au cas où celle-ci ne serait pas retenue à Vendargues.

En effet, cette dernière part début juin, en immersion pour 1 mois sur le feuilleton produit par France Tv Studio.

Si elle est retenue pour ces nouvelles fonctions, elle sera formée à Paris et le poste de scrite, qui lui était alors réservé, devra être comblé.

La Direction cherchera, à ce moment-là, des profils de personnel à former.

Point 8 : Entretiens :

Une Direction enchantée de voir que, pour l'année 2018, le service « antenne » a déjà réalisé 100% de ses entretiens annuels.

Cette satisfaction sera beaucoup plus compliquée à atteindre pour la « rédaction », du fait de l'arrêt maladie de la rédactrice en chef, et le « centre technique » qui sera probablement moins performant que les autres années du fait du mi-temps thérapeutique de son chef.

A ne pas trop s'y tromper, le bilan sera donc en demi-teinte pour 2018.

Frappée d'amnésie, la Direction n'a pas communiqué sur l'année passée lors de laquelle tous les entretiens annuels n'ont pas été effectués.

Concernant les entretiens professionnels, qui permettent un échange autour de la projection d'un agent dans sa carrière, ils sont organisés tous les 2 ans.

Leur mise en place est effective depuis 2017, mais ne vous réjouissez pas trop, la Direction admet ne pas être en mesure de les réaliser pour le moment.

Quelques mots enfin sur les entretiens « cap 50 » et « Horizon 65 » pour les personnels de plus de 50 ans. Ils servent à parler temps de travail, ou envisager à devenir formateur ou tuteur. Pour en savoir plus il faut se rapprocher de l'IRH, l'Interlocutrice RH, Stéphanie Manucci-Serre.

Point 9 : Rédaction en chef

L'arrivée de Romuald Bonnant à la rédaction en chef, pour pallier l'absence d'Anne-Sophie Maxime, n'a pas été annoncée aux équipes parce que celui-ci est arrivé « en urgence » pour seulement deux semaines. Un bref remplacement qui en annonce d'autres car il est très difficile de trouver des

volontaires pour venir sur une période longue à Marseille. D'autant que ce sera sans espoir de s'ancrer dans la région puisque Anne-Sophie retrouvera « bien évidemment » son poste à la fin de son arrêt de travail.

Après Romuald Bonnant, la direction nous annonce donc l'arrivée prochaine de Thierry Valéro. Ancien membre de l'encadrement à Montpellier et désormais chef de service à France 2, il sera là pour une période de six mois. A noter qu'il avait postulé récemment sur un poste d'adjoint à Marseille. Mais que c'est un.e autre candidat.e qui lui a été préféré.e.

Point 10 « Mon Espace »

Depuis le départ en retraite de Pernette Zumthor, le service communication dispose de moins de moyens. Et la mise à jour des pages régionales de « Mon espace » a été jugée « moins prioritaire » qu'autre chose. Un choix éditorial, en quelque sorte !

Comme on nous l'expliquait plus haut, c'est sans doute pour cela qu'elle n'est pas remplacée et qu'il faut faire des économies de personnel, puisqu'il y a moins de travail ! Ou plutôt, le travail n'est pas / n'est plus fait. Et ça n'a pas l'air de déranger grand monde. Sauf vos élus.

Point 11 Elections Européennes

Le directeur de l'information régionale a transmis ses directives (et celles du CSA) pour les règles à observer pendant le temps de la campagne officielle pour les élections européennes du 26 mai. Il était temps ! Celle-ci a officiellement débuté le lundi 13 mai... Mais la semaine précédente, encore, les documentalistes étaient toujours dans le noir complet sur leurs missions pendant cette période (on rappelle que c'est le principe de l'équité qui doit prévaloir entre les différentes listes, selon différents critères (nombre d'élus sortants, scores obtenus lors des précédents scrutins, etc.).

La responsabilité du suivi des temps de parole est déléguée à François Wieme et Suzel Danet.

Point 12 : Une retraite progressive peut en cacher une autre

Dans le cadre de l'accord contrat de génération signé par la direction de France télévisions et les quatre syndicats représentatifs un dispositif de retraite progressive a été mis en place. Pour en bénéficier il faut avoir au moins 60 ans et 150 trimestres validés. Mais cet accord ne s'applique pas aux salariés qui sont déjà à taux plein.

Or la retraite progressive est un dispositif qui existe aussi au niveau du code du travail et là même si vous êtes à taux plein vous pouvez en bénéficier.

La différence entre les deux dispositifs concerne essentiellement la rémunération.

Exemple : vous souhaitez travailler à 80 % :

Dans le dispositif code du travail l'entreprise vous verse 80% de votre salaire et les caisses de retraite vous versent 20% de votre pension (sachant que le niveau d'une retraite c'est environ 60% de votre ancien salaire, ce sera donc 20% de 60%). La rémunération totale tournera autour de 90%.

Dans l'accord FTV, vous toucherez 100% de votre rémunération. FTV compense le différentiel.

Point 13 : Le document unique d'évaluation des risques (DUER)

La direction a tenu à évoquer la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques.

La loi oblige tout employeur à établir un *document unique* répertoriant tous les risques susceptibles de nuire à la sécurité de leurs salariés

Ce document doit lister et classer tous les risques existant dans l'entreprise, afin de pouvoir ensuite préconiser des actions visant à les réduire ou à les supprimer totalement. Le document unique doit faire l'objet d'une remise à jour régulière, une fois par an. Ce travail va s'effectuer en partenariat avec les représentants de proximité d'ici la fin du mois de juin

En bref :

Logiciel CONCUR : la direction a rappelé que Vanessa Fabre est la référente pour l'antenne Provence-Alpes, en son absence, pour tout ce qui relève de l'expertise vous pouvez vous adresser à Véronique Arnaud. Pour le quotidien, il faut s'adresser aux assistantes, Danièle Babeau et Martine Command. Dans un souci de clarification, ces deux assistantes devraient être reçues par la RRH.

Télétravail : lors de la dernière réunion la direction avait indiqué que les journalistes n'étaient pas éligibles à ce dispositif. Interpellée sur la possibilité de l'appliquer aux journalistes d'internet, elle a répondu « *pour l'instant, pour internet, on ne le souhaite pas* »

iMédia : La version 2.8 SD de iMédia sera (a été) déployée le 15 mai. La version HD sera déployée à la rentrée de septembre.

Abonnements presse : Les élus ont demandé s'il était possible d'obtenir des abonnements pour des titres supplémentaires. La direction a répondu que pour cette dépense elle alloue un budget de 35 000 euros et qu'en termes de projection ce budget est déjà dépassé. Conclusion « *on peut changer de titres mais il n'y aura pas de budget supplémentaire* ». A suivre

Organisateur d'activité : le poste a été pourvu sans mise en consultation. La nomination est effective depuis décembre dernier.

Prochaine réunion des représentants de proximité le lundi 3 juin 2019.

Nous attendons vos questions (Sandrine Bort, Valérie Smadja, Eliane Dos Santos, Philippe Perrot, Sébastien Lebailly, Rémy Dupont et Marc Civallero)